

Forum
de la communication
publique et territoriale

PROTOCOLE SANITAIRE

7, 8 et 9 décembre 2021 • Couvent des Jacobins • Rennes

Établies sur la base des dernières recommandations des autorités de santé et du référentiel sanitaire de la filière événementielle, les mesures suivantes sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité sanitaire des publics et personnels. Elles s'adressent à toutes personnes concernées par l'événement : participants, intervenants, organisateurs et prestataires.

Pour le bien de tous, le respect des mesures indiquées dans ce protocole est obligatoire.

I. ACCUEIL DES PERSONNES

I.1 Mesures sanitaires générales

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte de l'établissement et pour toute la durée de l'événement
- Limiter le temps du port du masque à 4 heures, dans la mesure du possible. Ne pas dépasser une limite maximale de 8h. Les masques doivent être changés dès lors qu'ils deviennent humides. Chaque personne doit être dotée au préalable d'une quantité suffisante de masque afin d'assurer son renouvellement
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'ensemble des espaces et à proximité immédiate des points de contacts
- Le contrôle systématique de la température à l'entrée de l'établissement est exclu, mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température, en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19
- Désignation de deux référents covid : l'un propre au site et l'autre propre à l'organisateur
- Diffusion de messages sonores, visuels et adaptation de la signalétique
- Ascenseur réservé aux personnes à mobilité réduite
- Aération continue des espaces
- La climatisation ne sera mise en route qu'en cas de fortes chaleurs et conformément aux recommandations du Ministère du travail en matière d'aération et de climatisation dans le cadre du Covid-19 : entretien récent du système de climatisation, réglage du débit, changement des filtres, étanchéité et vérification de l'absence d'échanges thermiques.

I.2 Mesures relatives à la distanciation physique

- Les capacités d'accueil sont adaptées en fonction des recommandations en vigueur
- Affichage des consignes et gestes barrières dans l'ensemble des espaces

I.3 Désinfection des salles de formation, des espaces communs et des équipements

- Salles de formation : désinfection de la salle après chaque utilisation ainsi que des équipements (projecteurs, matériels, interrupteurs, fauteuils, tables, portes...) et mise en quarantaine des déchets placés dans la poubelle spécifiquement prévue pour contenir les déchets covid.
- Espaces communs : renforcement de la fréquence de nettoyage avec désinfection des points de contacts à l'aide d'un produit virucide à la norme EN 14476 (sanitaires, interrupteurs, chaises, etc.)
- Approvisionnement régulier des savons, solutions hydroalcooliques et produits désinfectants pour une mise à disposition en quantité suffisante à l'attention des publics, personnels, prestataires et organisateurs
- Usage de produits désinfectants virucides conformes à la norme EN 14476
- Installation de poubelles différenciées pour les déchets potentiellement contaminants (masques, mouchoirs, etc.) dans l'ensemble des espaces avec un traitement régulier pour mise en quarantaine dans un local dédié
- Ouverture permanente des portes d'accès dans le respect des protocoles de sécurité incendie
- Mise en place d'une pièce dédiée en cas de suspicion de cas de covid
- Dématérialisation de l'émargement et des badges pour éviter toute contamination

I.4 Adaptation du dispositif d'accueil

- Les banques d'accueil sont équipées d'un système de protection autoportant
- Les participants sont invités à imprimer leur badge ainsi que la liste des participants, éléments qui leur seront communiqués en amont de la manifestation
- Mise à disposition de gels hydroalcooliques

I.5 Adaptation des prestations de restauration

- Accueil café et déjeuner : Il est interdit de déambuler sur les lieux de restauration même pendant la pause-café. Le déjeuner sera servi à table.
- La salle de restauration est aménagée afin de respecter les mesures de distanciation sociale et les règles de circulation
- Mise en place d'une prestation ménage pendant les pauses et déjeuners pour la désinfection des surfaces de contact et la récupération des déchets
- Le personnel est formé aux règles d'hygiène et gestes barrières, il est équipé de protections adéquates

I.5 Adaptation des prestations techniques

- Désinfection régulière avec un produit virucide conforme à la norme EN 14476 des micros, des régies et de l'ensemble des matériels techniques utilisés
- Mise à disposition d'un micro individuel par intervenant désinfecté avant et après chaque utilisation
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14476 dans la régie et sur chaque plateau technique
- Un référent technique est désigné

I.6 Adaptation du cahier des charges et des contrats de prestations

- Les personnels attestent de leur bonne santé / ne pas avoir de fièvre avant chaque prise de poste
- Les prestataires s'engagent par convention au respect des consignes sanitaires

II. RAPPEL DES RÈGLES GÉNÉRALES À RESPECTER POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Le virus se transmet essentiellement par les gouttelettes, ces sécrétions invisibles projetées sur le visage lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux lors d'un contact étroit avec une personne malade (à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes). Il se transmet aussi par le contact des mains non lavées (souillées par des gouttelettes) portées ensuite au visage.

Les gestes barrière sont de vigueur. Ils ne doivent en aucun cas être relâchés durant l'événement :

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte du Couvent des Jacobins. Chacun doit être doté d'un stock suffisant de masques pour la durée de l'événement
- Se laver très régulièrement les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade, distance physique d'au moins 1 mètre lors d'une discussion ou dans les files d'attente
- Respecter les marquages au sol ainsi que le sens de circulation
- Éviter au maximum les surfaces de contact : barres, poignées, tables, stylos, etc.

- Les déchets contaminés doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet (se référer à la signalétique) et en aucun cas rester sur des surfaces contacts ou être mis dans les poubelles de recyclage
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant.
- En cas de port de gants (manipulation d'objets potentiellement souillés), il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :
 - Ne pas porter les mains gantées au visage
 - Ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant
 - Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation
 - Se laver les mains ou réaliser une friction hydroalcoolique après avoir ôté ses gants



III. CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION

III.1 Avant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes 48h avant l'événement ne pourra pas participer à la manifestation. Dans ce cas, elle est invitée à se faire remplacer par un autre agent de la collectivité ou de l'organisme, ou bien à annuler sa participation.

III.2 Pendant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes pendant l'événement est tenue d'en informer les organisateurs.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- L'isolement

- Isolement de la personne symptomatique dans une pièce dédiée avec application renforcée des gestes barrières
- La protection
 - Mobilisation du référent covid de l'événement
 - Port d'un masque chirurgical ou FFP2 si disponible pour l'ensemble des personnes présentes
- La recherche de signes de gravité

En l'absence de signe de gravité, la personne concernée sera invitée à contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire), le SAMU sera immédiatement contacté. Si la personne est prise en charge par le SAMU :

- > la collectivité concernée et le service de santé au travail seront contactés
- > l'ensemble des surfaces de contacts seront désinfectés

Si le cas COVID est confirmé, la personne concernée ou sa collectivité devra immédiatement en informer la direction de Cap'Com.